



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2024 - 03 - 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 06 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Stéphane GUIBERT, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Tiphonie JACOMINO, Evelyne CHAUVEL.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Jean SOYER / Stéphane GUIBERT à Isabelle TESSIER / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Thierry FAVREAU est désigné secrétaire de séance.

Evolution du plan d'actions ITI FEDER 2021-2027

Le 22 juillet 2022, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a fait acte de candidature au programme d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour la programmation qui s'étend de 2021 à 2027. Suite à la délibération n° 2023-01-11 prise par le Conseil Communautaire lors de la séance du 18 janvier 2023, la convention ITI FEDER a été signée le 9 mai 2023, permettant au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération de disposer d'une enveloppe de 1 477 534 €.

Pour mémoire, la Région des Pays de la Loire, en sa qualité d'autorité de gestion du programme FEDER, a élaboré une convention relative à la désignation d'un organisme intermédiaire (le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération) pour la mise en œuvre du programme ITI FEDER 2021-2027.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, en sa qualité d'organisme intermédiaire, est chargé de plusieurs actions :

- Sélectionner les opérations au stade de l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions,
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'élaboration, le dépôt et le suivi des dossiers (demandes de subvention et demandes de paiement, relais des exigences européennes),
- Suivre la bonne consommation des crédits européens dans la perspective de la fin de gestion.

Le programme FEDER est décliné en plusieurs axes dont 3 constituent la déclinaison territorialisée du FEDER (ITI) :

- Axe 2 : Une Région plus verte,
- Axe 3 : Une Région plus verte (volet mobilité),
- Axe 5 : Une Région plus proche des citoyens.

Une première mouture du plan d'actions a été élaborée au stade de la candidature en juillet 2022 (voir annexe). Le plan d'actions est évolutif au cours de la période 2021-2027 et peut faire l'objet de modifications tous les ans en accord avec la Région.

En ce début d'année 2024, nous avons connaissance de modifications sur trois projets qui viendront impacter le plan d'actions selon plusieurs modalités : intitulé de l'opération, maître d'ouvrage, calendrier prévisionnel de réalisation, coût du projet, montant de subvention et taux d'intervention.

Les projets concernés sont les suivants :

- Axe 2 : Une Région plus verte
 - Réduction de vulnérabilité du Marais Girard à Brétignolles sur Mer
La modification porte sur le coût du projet et par conséquent sur le montant de subvention. La délibération n° 2023-07-34 du Conseil Communautaire lors de la séance du 14 décembre 2023 relate l'évolution du projet. La subvention identifiée est de 90 870 € au lieu des 125 000 € fléchés au stade de la candidature.
- Axe 3 : Une Région plus verte (volet mobilité)
 - Création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD6
La modification porte sur l'intitulé de l'opération, qui entraîne un changement dans le calendrier prévisionnel de réalisation (avant 2023-2026, à présent 2024), ainsi que sur le coût du projet et par conséquent sur le montant de subvention. La délibération sollicitant la subvention ITI FEDER a été présentée à la séance du Conseil Communautaire du 11 avril 2024. La subvention identifiée est de 219 214 € au lieu des 240 011 € fléchés au stade de la candidature.
- Axe 5 : Une Région plus proche des citoyens
 - Projet Villa Grosse Terre
La modification porte sur l'intitulé de l'opération et sur le maître d'ouvrage qui devient la ville de Saint Hilaire de Riez.

Le service instructeur de la Région demandera une mise à jour officielle du plan d'actions via un avenant à la convention nécessitant alors la prise d'une nouvelle délibération.

Monsieur le Président souhaite informer, dès à présent, des modifications du plan d'actions et demande au Conseil Communautaire d'en prendre acte.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 mai 2024,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'approuver l'évolution du plan d'actions ITI FEDER 2021-2027.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

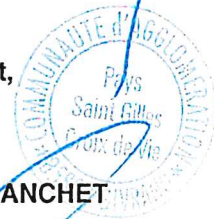
Le Secrétaire de séance,


Thierry FAVREAU

Givrand, le 11 juin 2024

Le Président,


François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 13 JUIN 2024
- de la transmission au contrôle de légalité le : 13 JUIN 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 13 JUIN 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

SLOW

ID : 085-200023778-20240606-DL_2024_03_23-DE